



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX**

**Pôle Citoyenneté et Sécurité**

Tél. : 02 37 27 72 00

Fax : 02 37 46 80 72

Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

Dreux, le 20 NOV. 2020

**Arrêté n° 2020-72 SP/DREUX  
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire  
de la SA OGF pour son établissement  
"Pompes Funèbres et Marbrerie RABILHAC"  
situé 21 Rue Emile Baudin 28160 BROU**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-80 à D 2223-87 ;

**Vu** le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 201300-0102 en date du 27 octobre 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SA OGF Pompes Funèbres Générales à BROU ;

**Vu** l'arrêté modificatif n° 16-04-06 en date du 1er avril 2016 relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de la SA OGF – PFG à BROU ;

**Vu** l'arrêté n° 2019-42 SP/DREUX en date du 14 novembre 2019 relatif au changement du nom commercial de l'établissement secondaire de la SA OGF dénommé "Pompes Funèbres Marbrerie RABILHAC" situé 21 Rue Emile Baudin 28160 BROU ;

**Vu** la demande de renouvellement d'habilitation formulée par M. Mathieu PACAUD, Directeur de Secteur Opérationnel de la SA OGF, pour son établissement "Pompes Funèbres et Marbrerie RABILHAC" situé 21 Rue Emile Baudin 28160 BROU, réputée complète le 17 novembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 61/2020 en date du 12 novembre 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Xavier LUQUET, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

**Sur** proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

**ARRETE**

**Article 1er :** La SA OGF dont le siège social est situé 31 Rue de Cambrai 75019 PARIS est habilitée pour son établissement "Pompes Funèbres et Marbrerie RABILHAC" situé 21 Rue Emile Baudin 28160 BROU à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation des chambres funéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.



**Article 2** : L'établissement est également habilité à sous-traiter dans les conditions définies ci-dessous et, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant, l'activité funéraire suivante :

- Soins de conservation : S.A.S. HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE (HYGECO PMA) située 37 Rue du Chancelier 18800 BAUGY.

**Article 3** : Le numéro d'habilitation est 20-28-0018.

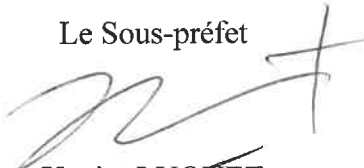
**Article 4** : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Mathieu PACAUD, Responsable de secteur.

**Article 5** : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

**Article 6** : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

**Article 7** : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Mme la Sous-préfète de Châteaudun, M. le Maire de BROU, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Mathieu PACAUD, Responsable de Secteur de l'établissement des Pompes Funèbres et Marbrerie RABILHAC de BROU.

Le Sous-préfet



Xavier LUQUET

**Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.